

**Faits saillants de la réunion extraordinaire du Conseil d'administration**

**21 mars 2019 (par courrier électronique)**

**ENTENTE DE RESPONSABILISATION EN MATIÈRE DE SERVICES MULTISECTORIELS 2019-2022**

Dans un courriel daté du 21 mars 2019, Monsieur Marc Bisson avise les membres du comité exécutif que *l'Entente de responsabilisation en matière de services multisectoriels (ERS-M) 2019-2022*, ainsi que les annexes entre le Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) de Champlain et le CSCE, ont été lues et analysées par lui-même et Madame Louise Lapensée, gestionnaire des finances.

Dans ce même courriel, la direction générale signale deux faits intéressants. Dans un premier temps, comme le conseil d'administration du RLISS est dissous depuis la semaine dernière, la signature de la présidente du RLISS a été retirée de l'ERM-S alors que la nôtre a été conservée. Deuxièmement, les nouveaux salaires de 2019-2020 ont été intégrés à l'ERM-S.

L'attente est adoptée.